

Présentation des dispositifs
« École et cinéma »,
« Collège au cinéma »
et « Lycéens et apprentis au cinéma »
2019-2020

Documents de référence :

- Le projet académique de formation 2016-2019, Académie de Mayotte

https://www.ac-mayotte.fr/images/docs/PA_plaquette_web.pdf

- Le cahier des charges des dispositifs

Les dispositifs « École au cinéma », « Collège au cinéma » et « Lycéens au cinéma » sont des dispositifs nationaux. En 2018-2019, ces dispositifs ont permis à près de 5000 collégiens et 2500 lycéens de découvrir 3 films, leur offrant ainsi une ouverture culturelle et des pistes de réflexion sur le monde. A travers ces dispositifs nationaux, il s'agit d'offrir aux élèves les bases d'une culture cinématographique par la fréquentation des œuvres tout au long de leur scolarité.

Par ailleurs, la spécificité de notre territoire nécessite une focale toute particulière en ce qui concerne la maîtrise de la langue française. Ce dispositif, par le placement de l'élève en situation de découverte et d'imprégnation culturelle, peut contribuer à créer une appétence pour la langue. Il est en tous cas au centre des problématiques de compréhension, au-delà de l'aspect de la confrontation à une œuvre.

I : Principes et objectifs des trois dispositifs :

I.1 Les principes des trois dispositifs

Les dispositifs d'initiation au cinéma « École et cinéma », « Collège au cinéma » et « Lycéens et apprentis au cinéma » sont fondés sur des principes identiques :

- **la découverte des films dans les conditions du spectacle cinématographique**, c'est-à-dire en salle de cinéma. Les établissements qui organisent les projections dans leurs locaux tentent de se rapprocher de ces conditions optimales. Dans le contexte Mahorais, une dérogation est accordée par le CNC afin d'utiliser des supports DVD au sein des établissements. Nous espérons que très vite le pôle culturel de Chirongui et sa salle de cinéma pourront être utilisés pour certaines séances.
- **la rencontre avec les professionnels et les métiers du cinéma et de l'audiovisuel**. L'association Ciné Musafiri est le coordinateur académique de ces dispositifs.
- **le travail pédagogique conduit par les enseignants et les partenaires culturels à partir de documents réalisés spécialement à leur intention**. Ces documents sont distribués et travaillés lors des **journées de formation organisées par le DÉFIE** (Département Formation Innovation Expérimentation).

I.2 Les objectifs communs aux dispositifs

- **Former le goût et susciter la curiosité de l'élève spectateur** à travers une programmation de films d'art et d'essai et grand public, de films de différents genres, d'esthétiques et de nationalités variées, de films auxquels les élèves de l'académie ont peu accès dans leur quotidien.
- **Faciliter sur l'ensemble du territoire l'accès du plus grand nombre d'élèves à la culture cinématographique.** Sur le département, cet accès doit être favorisé et développé.
- **Acquérir une culture commune** autour de la découverte d'œuvres patrimoniales.
- **Développer et améliorer les compétences des élèves, notamment leur maîtrise de la langue,** à travers la mise en place d'activités offrant des prolongements pédagogiques diversifiés et innovants autour de chaque œuvre (Axe I du Projet académique 2016-2019).
- **Proposer aux enseignants une activité complémentaire et des formations,** leur permettant **de développer ou d'approfondir des objectifs de référence inscrits dans les programmes.** (Axe I, item 1 du projet académique 2016-2019).

Ces dispositifs permettent donc aux élèves de suivre un **parcours de spectateur tout au long de la scolarité** et s'inscrivent dans la volonté académique de développer des compétences plurielles, de « proposer un parcours artistique, culturel [...] tout au long de la scolarité » (Axe II du Projet académique, item3), de la grande section de maternelle au lycée.

I.3 Déclinaison de ces dispositifs

- « Ecole et cinéma », **cycle 2**
- « Ecole et cinéma », **CM1 CM2**
- « Collège au cinéma », **6^{ème} et 5^{ème}**
- « Collège au cinéma », **4^{ème} et 3^{ème}**
- « Lycéens et apprentis au cinéma », **classes de lycée**

II : Partenaires des dispositifs

II.1 Les partenaires au niveau national

Les partenariats reposent sur un engagement à la fois institutionnel et professionnel entre :

- le Ministère de la Culture et de la communication : CNC, DRAC...
- le Ministère de l'Education nationale : DGESCO, IA, établissements scolaires...
- les conseils généraux/départementaux
- les professionnels du cinéma et de l'action culturelle.

II.2 Les partenaires au niveau local

- Coordination départementale du dispositif à Mayotte, l'association Ciné Musafiri :
 - Anthony BOCHE, directeur de Ciné Musafiri, 97640 Sada
- Coordination Ministère de l'Education Nationale, Vice-Rectorat :
 - Alain Lacaze, IA-IPR Responsable du pôle arts, culture, patrimoine et société
 - Gilles Collin, Chargé de mission cinéma, Vice-rectorat, gilles.collin@ac-mayotte.fr
 - Delphine TALMON LARODERIE, Conseillère pédagogique 1^{er} degré, assure la coordination Vice-rectorat pour les établissements du 1^{er} degré : [Delphine Talmon Laroderie](#)
- Coordination Ministère de la Culture et de la Communication, la DAC :
 - Florence GENDRIER, Directrice des affaires culturelles.
 - Nicolas STOJCIC, Conseiller à l'action culturelle et à l'éducation artistique : [Nicolas SOJCIC](#)
- Coordination Conseil Départemental
 - Hidaya CHAKRINA, Direction de la culture et du patrimoine
- Formateur :
 - Gilles Collin (chargé mission cinéma / enseignant en cinéma audiovisuel)
- Les établissements et les équipes éducatives

III La mise en œuvre des dispositifs dans les établissements.

La participation à l'un de ces dispositifs est à l'initiative d'une équipe d'enseignants qui souhaite inscrire des classes précises et qui présente le projet au chef d'établissement.

Ayant accepté et acté ce projet, le chef d'établissement le valide au sein du conseil d'administration.

Un enseignant est coordinateur du dispositif cinéma par établissement. Ce coordinateur est l'interlocuteur privilégié du chef d'établissement et des coordinateurs académiques pour la mise en œuvre du dispositif. Il participe aux journées de formation organisées par le Dé.F.I.E et réservées au dispositif qu'il met en œuvre.

Pour information, quelques mises en œuvre des dispositifs effectives sur l'académie :

- Approche croisée des dispositifs « Ecole et cinéma » CM1 CM2 / « Collège au cinéma » 6^{ème} avec les actions de liaison école-collège telles que préconisées par l'axe II du projet académique 2016-2019.

- Approche croisée des dispositifs « Collège au cinéma » 4^{ème}-3^{ème} / « Lycéens et apprentis au cinéma » croisés avec les actions de liaison collège-lycée.

- Insistance sur le vivre ensemble par l'organisation de séances au sein des établissements, séances permettant du lien entre les membres de la communauté éducative (entre les classes inscrites, les enseignants, les membres de la vie scolaire...).

- Travail avec les CDI et organisation d'expositions autour des films.

- Les enseignants décident d'un angle d'approche, d'une problématique d'entrée dans les films.

Liens avec la mise en place de la réforme du collège et les EPI

L'interdisciplinarité au cœur de la réforme du collège est déjà à l'œuvre dans la mise en œuvre des dispositifs par les établissements. Celle-ci peut être renforcée et prolongée. « Oser étendre le travail mutualisé, le travail collectif et le partage des informations » (Axe 1, Projet académique).

Les personnels sont invités à réfléchir sur les liens innovants qui peuvent être faits entre la mise en œuvre des dispositifs et les enseignements de pratiques interdisciplinaires (EPI) qui sont mis en place, dans le cadre de la réforme du collège, depuis la rentrée 2016.

Des liens peuvent être tissés entre certaines des huit thématiques des EPI et le travail autour des films au programme des dispositifs.

IV Engagements des professeurs inscrivant une ou des classes dans un dispositif

- **assister aux séances de pré-visionnement et stages de formation organisés par le DÉFIE** pour le coordinateur référent de l'établissement et quelques professeurs (selon les possibilités de l'établissement). Ces journées de formation sont **toutes obligatoires pour le public désigné et doivent être intégralement suivies de manière assidue par les mêmes membres de l'équipe en charge du projet.** Les enseignants assistant à la formation doivent ensuite **relayer** auprès de leurs collègues également impliqués dans le dispositif sur l'établissement **les documents et informations qu'ils auront recueillis.**
- **constituer une DVD-thèque de référence dans leur établissement.** Chaque année, les établissements ayant plusieurs classes inscrites dans un dispositif reçoivent les DVD des trois films au programme. Le Vice-Rectorat prend en charge financièrement le coût de ces DVD et

des droits de diffusion et droits d'auteur. Ces droits sont payés sans limitation de durée et les professeurs peuvent montrer et exploiter ces films les années suivantes en toute légalité. **Ces DVD sont la propriété des établissements et conformes à la législation. Ils sont référencés et mis à disposition dans les CDI.**

- **organiser des séances de visionnement sur le temps scolaire des trois films au programme.** Ces séances trimestrielles sont organisées **au sein de l'établissement** .
- **Faciliter l'accès au visionnage des films aux élèves de primaire qui ne disposent pas des conditions matérielles de projection.**
- **projeter les films en VO** (sauf pour les classes des cycles 1et 2, pour les CM2 et certaines classes de 6èmes).
- **faire participer les classes inscrites à l'ensemble du dispositif. Toute classe inscrite l'est sur l'année scolaire** et l'enseignant s'engage à ce qu'elle **voit les trois films de la programmation à raison d'un film par trimestre.** Participer au dispositif ce n'est pas montrer un film à une classe, un second à une autre... **Chaque classe inscrite voit les trois films et dans leur ordre de programmation.**
- **travailler sur chacun des trois films avec les élèves** des classes inscrites dans le dispositif ; ce travail obligatoire est laissé à la libre appréciation du professeur qui peut y consacrer une séquence ou juste une séance. **Des pistes et outils d'exploitation sont proposés** lors des journées de formation.
- **distribuer les documents pédagogiques aux élèves de collège** (fiches élèves du CNC).

ANNEXE 2, Document 2 :

Programmation des dispositifs « École, Collège, Lycéens et apprentis au cinéma » 2019-2020

« École au cinéma », cycle 2

Périodes de programmation	FILMS, cycle 3
1er trimestre	
2ème trimestre	
3ème trimestre	

« École au cinéma », cycle 3

Périodes de programmation	FILMS, cycle 3
1er trimestre	<i>La Tortue rouge</i> , Michael Dudok de Wit (France, Belgique, animation)
2ème trimestre	
3ème trimestre	

« Collège au cinéma », 6^{ème} et 5^{ème}

Périodes de programmation	FILMS, 6 ^{ème} / 5 ^{ème}
1er trimestre	<i>La Tortue rouge</i> , Michael Dudok de Wit (France, Belgique, animation)
2ème trimestre	<i>Swagger</i> , Olivier Babinet (France, documentaire)
3ème trimestre	<i>Moonrise Kingdom</i> , Wes Anderson (Usa)

« Collège au cinéma », 4^{ème} et 3^{ème}

Périodes de programmation	FILMS, 4 ^{ème} / 3 ^{ème}
1er trimestre	<i>Bienvenue à Gattaca</i> , Andrew Nicol (Usa)
2ème trimestre	<i>Les rêves dansants – sur les pas de Pina Bausch</i> , Anne Linsel et Rainer Hoffmann (Allemagne, documentaire)
3ème trimestre	<i>Enfance Clandestine</i> , Benjamin Avila (Argentine)

« Lycéens et apprentis au cinéma », classes de lycée

Périodes de programmation	FILMS, classes de lycée
1er trimestre	<i>Fatima</i> , Philippe Faucon (France)
2ème trimestre	<i>Match Point</i> , Woody Allen (Usa)
3ème trimestre	<i>Carol</i> , Todd Haynes (Usa)